

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MOIVRE À LA COOLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 16 MARS 2017

Salle des fêtes d'Omey - 20h30

Titulaires présents : Gilles ADNET, Milène ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Jean-Paul BRIGNOLI, Yvéric BRODIER, Carole CHOSROES, Bernard COUSIN, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FAUCONNIER, Hubert FERRAND, Bernard FURNE, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, Jean-Claude MANDIN, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle, STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX, William MATHIEU, Maurice PIERRE

Étaient représentés : Eric PIGNY par Catherine JULLIEN (pouvoir)

Étaient absents : Roger BERTON (excusé), Raymond LAPIE (excusé), William MATHIEU, Eric MERCIER (excusé), Fabrice REVELLI, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON

Soit 38 votants.

Suppléants présents : Audrey SCHULLER, Odile CAQUE, Damien GALLOIS, Danièle MICHEL

Suppléants absents : Philippe BIAL (excusé), Alain GOBILLARD (excusé), Luc THOUVENIN, Daniel HERBILLON (excusé), Evelyne VALENTIN (excusée), Sabine STIEVENART, Andrée VIART (excusée), Éric MERCIER, Florence PERARDEL, Claudy MATHIEU (excusée), Philippe HINCELLIN (excusé), Jean-Claude FARON, Dominique MILLION, Alain JACQUES, Alexandre BODIN, Marie-Ange GRUÉ, Muriel RENAULT, Martine MENISSIER (excusée), Luc MILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert FAUCONNIER

Le PV de la réunion du conseil communautaire du 9 février 2017 est adopté à l'unanimité.

1. Création d'un emploi non permanent :

Création d'un emploi non permanent dans l'attente de la stagiairisation d'un agent.

Décision adoptée à l'unanimité.

2. Révision de la rémunération des agents contractuels :

Remise à niveau de l'indice de salaire de 7 agents contractuels sur la communauté de communes dont les salaires n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années.

Décision adoptée à l'unanimité.

3. Création du CT (comité Technique) et du CHSCT :

Dès qu'une collectivité ou un établissement public franchit le seuil de 50 agents, il a l'obligation d'installer un CHSCT et un CT.

Préalablement à la décision à prendre relative à la composition du CT, il est obligatoire de consulter les organisations syndicales pour fixer :

- le nombre de représentants titulaires du personnel,
- le maintien ou non du paritarisme entre le collège employeur et celui des représentants du personnel,
- l'octroi ou non de voix délibératives aux représentants de la collectivité ou de l'établissement.

Composition du comité technique :

Compte tenu que le nombre de membres titulaires des représentants du personnel ne peut être inférieur à 3 ni supérieur à 5 dans les collectivités et établissements publics employant au moins 50 agents et moins de 200 agents, il a été proposé :

- 3 titulaires et 3 suppléants

Paritarisme entre collège employeurs et collège agents.

Le respect du paritarisme numérique n'est pas exigé. Le nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement peut être inférieur à celui des représentants du personnel.

Il a été proposé :

- 3 représentants + 3 suppléants de la collectivité

Les modalités pour la mise en place sont en cours d'élaboration pour des élections le 7 juin et une mise en place pour le mois de juin également.

Décision adoptée à l'unanimité.

4. Remboursement de REOM

Concerne les 4 cas suivants :

- Chepy 1 foyer d'une personne trop facturée
- Saint-Germain-la-Ville Un déménagement courant mars 2016
- Chepy Une relance de la trésorerie sans facture préalable
- Chepy La refacturation au propriétaire susnommé

Montant total des réductions 239,24 euros.

Décision adoptée à l'unanimité.

5. Signature d'un protocole d'accord avec SOGEA

Suite à des délais de retards importants sur un chantier, la commune de Courtisols a appliqué les pénalités selon le mode de calcul prévu dans le contrat initial.

La Société SOGEA, ayant protesté sur le montant des pénalités, a présenté une demande de remise partielle de ces pénalités. Après négociation, un accord a été conclu entre l'entreprise et la commune pour un montant moindre afin de clôturer le contentieux pour un montant de 34 518,42 € HT.

Décision adoptée à l'unanimité.

6. Approbation du règlement du SPANC

Les quelques éléments ou articles modifiés du règlement du SPANC sont présentés à l'assemblée pour approbation.

Décision adoptée à l'unanimité.

Intervention de M. RIGAUD, Architecte, et du club alpin châlonnais

Lors des dernières réunions de chantier au gymnase de Vésigneul, les élus se sont interrogés sur la pertinence de conserver le mur d'escalade tel que prévu dans le projet initial. S'est alors posée la question d'un mur plus moderne, plus grand et correspondant aux attentes actuelles des pratiquants d'escalade.

Dès lors, il a été demandé conseil au club alpin de Châlons ainsi qu'au maître d'œuvre du gymnase d'émettre de nouvelles propositions.

Selon M. RIGAUD, il n'y aurait pas de contrainte technique à l'installation d'un plus grand mur. Deux projets sont proposés en comparaison du projet initial : un mur de 14 m et un mur de 24 m. Le projet de 24 m est approuvé à l'unanimité moins une voix.

Ce point, n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, ne fait pas l'objet d'une délibération mais d'une position de principe.

7. Modification des tarifs du SPANC

Jusqu'à présent l'étude de réhabilitation sans subvention était facturée 229 € HT.

Le nouveau tarif proposé est de 225 € HT

Les 4 € d'écart correspondent à l'établissement de la convention et l'envoi du dossier qui n'est plus facturé par B3E.

Ce qui nous donne en résumé :

Etude à la parcelle pour l'installation neuve ou à rénover :

- Test de percolation 85,00 € HT
 - Rédaction du dossier 130,00 € HT
 - Établissement de projet 10,00 € HT
- Total 225,00 € HT

Un solde de 10 € sera à régler par le particulier seulement s'il y a une facturation par le bureau d'études.

Décision adoptée à l'unanimité.

8. Subvention OPAH

Le tableau récapitulatif détaillé des types de travaux, des dépenses et subventions du fond commun est présenté à l'assemblée. Le montant cumulé des dépenses éligibles se monte à 478 971,64 euros pour un montant de subventions allouées de 95 478 euros. Avec une répartition 50/50 entre la Région et les 3 EPCI concernés.

Ci-dessous, le détail des subventions attribuées lors des comités techniques de décembre et de mars.

NOM	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX (TTC)	DÉPENSE ÉLIGIBLE FCI	SUBVENTION FONDS COMMUN D'INTERVENTION
M. ou Mme Yohann GEHIN	Travaux d'économie d'énergie	23 646,76 €	20 000,00 €	5 000,00 €
M. ou Mme Adam et Josette KOBÀ	Travaux d'économie d'énergie	13 221,37 €	12 532,00 €	3 133,00 €
M. ou Mme Jean-Guy LECOQ	Travaux d'économie d'énergie	30 162,68 €	20 000,00 €	5 000,00 €

Mme Yvonne LEFEVRE	Travaux d'autonomie de la personne	1 353,00 €	1 230,00 €	246,00 €
M. ou Mme Christophe PHILIPPE	Travaux d'économie d'énergie	27 880,75 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Mme Huguette BASTIEN	Travaux d'autonomie de la personne	16 154,68 €	14 976,00 €	2 995,00 €
M. ou Mme Remi et Ariane RICHELET	Travaux d'économie d'énergie	13 173,59 €	12 755,00 €	3 189,00 €
M. Jeremy BOHREN	Travaux d'économie d'énergie	8 141,31 €	7 587,00 €	1 897,00 €
M. ou Mme Jérémy MARCHISIO	Travaux d'économie d'énergie	28 762,93 €	20 000,00 €	5 000,00 €
M. ou Mme Guy VUILLEMIN	Travaux d'économie d'énergie	24 183,20 €	20 000,00 €	5 000,00 €
M. ou Mme Renée LALLEMENT	Travaux lourds	125 316,50 €	101 951,86 €	8 000,00 €
Mme Marie-Thérèse BEAUJOIN	Travaux d'économie d'énergie	21 503,95 €	20 000,00 €	5 000,00 €
M. ou Mme Romain HERBILLON	Travaux d'économie d'énergie	31 590,01 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Mme Jacqueline APPERT-RAULIN	Travaux d'autonomie de la personne	8 947,85 €	8 134,00 €	1 627,00 €
Mme ou M. Michel APPERT-RAULIN	Travaux d'autonomie de la personne	12 938,31 €	11 762,00 €	2 352,00 €
Mme CHANAT Virginie et M. COLTEL Tony	Travaux d'économie d'énergie	26 486,42 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Mme ou M. François DERASSE	Travaux d'économie d'énergie	19 375,01 €	18 635,00 €	4 591,00 €
Mme Nicole FAULHABER	Travaux d'économie d'énergie	16 501,47 €	15 641,00 €	3 910,00 €
Mme Edith JANISZEWSKI	Travaux d'économie d'énergie	18 442,18 €	17 563,00 €	4 391,00 €
Mme Jeannine JEANSON	Travaux d'autonomie de la personne	5 455,94 €	5 369,00 €	1 074,00 €
M. Johnny LAINE	Travaux d'économie d'énergie	22 996,43 €	20 000,00 €	5 000,00 €
M. Maurice OPALUK	Travaux d'autonomie de la personne	7 400,00 €	7 014,00 €	1 403,00 €
Mme Francisca DA SILVA	Travaux d'autonomie de la personne	5 661,42 €	5 147,00 €	1 029,00 €
Mme Françoise VERON	Travaux d'autonomie de la personne	4 375,20 €	4 042,00 €	808,00 €
Mme Isabelle LAVIGNE et M. Bernard BRIOIS	Travaux d'économie d'énergie	18 321,92 €	17 367,00 €	4 342,00 €
Mme Anne-Marie VALENTIN	Travaux d'économie d'énergie	33 933,78 €	33 933,78 €	4 825,00 €

9. Avenants au marché du gymnase de Vésigneul-sur-Marne

Suite au point financier réalisé sur les travaux et les décisions de modification réalisées, il est nécessaire de procéder à des modifications sur 3 lots.

Lot 13 peinture entreprise BAUER

Montant initial 24 275,78
Montant final 26 053,31
Plus value 1 777,53 soit 7,32 % du marché

Lot 14 Sol sportif entreprise STTS

Montan initial 62 707,00
Montant final 57 445,72
Moins-value 5 261,28 soit - 8,39 % du marché

Lot 10 électricité ABI ELECTRICITE

Montant initial 94 810,00
Montant final 95 574,00
Plus value 764,00 soit 0,80 % du marché

Décision adoptée à l'unanimité.

10. Avenant au marché de la Maison Médicale de Pogny

Suite au point financier réalisé sur les travaux et les décisions de modification réalisées, il est nécessaire de procéder à des modifications sur 1 lot.

Lot 1 VRD Espaces verts entreprise BOITUZAT

Montant initial	118 845,75
Montant final	116 727,10
Moins value	1 118,65 soit 0,94 % du marché

Décision adoptée à l'unanimité.

11. Scission d'un emprunt entre la CC de la Moivre à Coole et la commune de Courtisols

Concerne un emprunt pour travaux :

- aménagement de voirie à charge de Cortisols
- travaux sur court de tennis à charge pour la CCMC

Montant de l'emprunt : 130 000 euros réalisé auprès de la caisse d'épargne

La répartition proposée est de :

- 56 % commune de Courtisols
- 44 % CCMC

Pour info le capital restant dû au 31/12/2016 se monte à 112 496,19 euros

Décision adoptée à l'unanimité.

12. Élection des représentants au CA de la MARPA de Courtisols

Après avoir fait le point sur les représentants auprès de la MARPA à ce jour, les membres désignés après consultation du conseil sont les suivants :

- M. Didier APPERT
- Mme Françoise DROUIN
- M. Jean-Claude MANDIN
- Mme Danièle MICHEL
- Mme Evelyne MOINEAU
- M. Pascal VANSANTBERGHE

Questions diverses :

M. JACQUET évoque la présentation, en bureau communautaire, par H. Pauly, du projet de PTRE. Le conseil aura à se prononcer sur ce sujet lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 22h30.